



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt quatre janvier**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel DOUSSAT**.

Étaient présents : M. Michel DOUSSAT, M. Henri BENABENT, Mme Marilyn AUGERY, Mme Rolande LESTRADE, Mme Nadine ABENIA, Mme Claudine BERNARD, M. Christophe AVENARD, M. Frédéric RAGNÉ, Mme Valérie ESPY, Mme Catherine ZELMATI, M. Jacques MIRABAIL, M. Mohamed EL YAKOUBI.

Étaient absents excusés : Mme Elise PIC, M. Emmanuel MARTINEZ, M. Guy DECOUIGNY, Mme Muriel VIDAL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Elise PIC en faveur de M. Christophe AVENARD, M. Guy DECOUIGNY en faveur de M. Henri BENABENT, Mme Muriel VIDAL en faveur de Mme Rolande LESTRADE.

Secrétaire : Mme Catherine ZELMATI.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Ce document lu par M. le Maire n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire précise l'absence de Marion Zimblet :

Au vu des nouvelles attributions professionnelles de Mme Zimblet, il lui est impossible de siéger en conseil municipal.

Mme Deletang, la suivante sur la liste électorale ne résidant plus sur la commune, c'est Mr El Yakoubi qui la remplace.

### 1. **Projet : autorisation donnée au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
  - M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
    1. Article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 (VD)

Ce document a été présenté en Trésorerie Générale.

**Adopté à l'unanimité**

### 2. **Questions diverses :**

Fin de séance : 18h30.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,





## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JANVIER 2024

### Liste des délibérations

<b>N° Délibérations</b>	<b>Objets</b>	<b>Résultats votes</b>
MA-DEL-2024-001	Autorisation donnée au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	Adopté à l'unanimité